

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1123

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

752 158 451 RCS Lyon.

CAFEINE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 6468000.00 EUR.

Adresse : 2266, avenue de l'Europe, 69140 Rillieux-la-Pape.

Oppositions : Art. L236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Pour la société absorbante: La société CAPDA, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 500.000 €, située au 2266, Avenue de l'Europe - 69140 Rillieux-la-Pape, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 353 764 103. Pour la société absorbée: La société CAFEINE, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 6.468.000 €, située au 2266, Avenue de l'Europe - 69140 Rillieux-la-Pape, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 752 158 451. L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 9.388.384 € Passif : 1.154.090 € Actif net : 8.234.294 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La société absorbée détenant 100% du capital de la société absorbante, étant elle-même détenue à 100% par la société MAISON LYOVEL, il sera attribué à la société MAISON LYOVEL, associé unique de la société CAFEINE, 31.191 actions nouvelles d'une valeur au pair de 39.57888 € par action correspondant à l'augmentation de capital de 1.234.505 €. Il est prévu une prime de fusion de 6.999.789 €. La société CAPDA, absorbant la société la détenant à 100%, il sera procéder à une réduction de capital de 500.000 € par annulation des 12.633 actions auto-détenues. La prime de fusion sera ramenée de 6.999.789 € à 471.822 € Les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs, pour les oppositions s'il y a lieu dans les trente jours à compter du dernier avis, ainsi que pour la correspondance et la validité. Sera compétent le tribunal de commerce de Lyon. La date du projet commun de fusion : 9 mai 2018 Le dépôt du projet de fusion a été déposé le 9 mai 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon au nom de la société CAPDA et au nom de la société CAFEINE..